

23 Mars 2018,

À Mme la Rectrice de l'académie de Montpellier
s/c M. le Dasen de l'Hérault
Mme la Dasen de l'Aude
M. le Dasen du Gard
M. le Dasen de la Lozère
M. le Dasen des Pyrénées Orientales

Madame la Rectrice,

Par cette lettre, notre organisation syndicale souhaite vous interpellier à propos du projet de suppression, dans le département de l'Hérault, du poste de conseiller pédagogique départemental en occitan, nous tenons à vous exprimer notre totale désapprobation. Cette information extrêmement préoccupante est contraire aux textes de référence: circulaire 82-281 qui organise l'enseignement des langues régionales, circulaire 2001-166 qui définit la fonction des CPD, réaffirmée par la convention cadre signée avec l'État le 26 janvier 2017, § 8-4.

Les SNUipp-FSU de l'académie de Montpellier vous sollicitent afin d'apporter un démenti à cette suppression. En effet, vous n'ignorez pas la dynamique impulsée par le travail des 4 conseillers pédagogiques Occitan au travers du projet académique Occitan depuis de nombreuses années.

Les enseignants exerçant dans les cursus bilingues, comme ceux qui pratiquent une sensibilisation dans des classes ordinaires, ont besoin de soutien pédagogique et de formation continue afin de mettre en oeuvre les objectifs langagiers et disciplinaires de l'enseignement des langues régionales. La présence, a minima, d'un conseiller pédagogique en langue régionale par département est essentielle au bon fonctionnement de cet enseignement.

Un appel à candidature académique sur ce poste de conseiller pédagogique en langue régionale est nécessaire au recrutement d'un personnel qualifié. En conséquence, nous demandons que soit diffusé cet appel dans tous les départements de l'académie spécifiant les missions et pré-requis en Occitan.

En outre, la tenue régulière, deux fois par an, d'un Comité Académique des Langues Régionales, nous semble indispensable pour anticiper les besoins et organiser de façon cohérente l'enseignement de l'Occitan dans l'académie de Montpellier, partie intégrante de la région Occitanie. Ces CALR traitant autant de l'enseignement dans le premier que le second degré, en occitan et en catalan, nous renouvelons la demande de réunion d'un Groupe de Travail avant le CALR a minima en amont de la carte scolaire.

Une réponse positive de votre part apaiserait la vive inquiétude des élus, des parents d'élèves et des enseignants engagés dans la promotion des langues et cultures régionales qui font la particularité de nos territoires.

Veillez recevoir, Mme la Rectrice, l'assurance de notre entier dévouement au service public d'éducation,

Pour la coordination académique,

Julia Pourhomme co secrétaire SNUIPP-FSU 11 et Dany Bénézet co secrétaire SNUIPP-FSU 30